

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20110929-VD20112909-030-DE
Date de signature : 04/10/2011
Date de réception : 04/10/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

30

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2011



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD

**Membres excusés** : M. DESEILLE (pouvoir Mme REVEL) - Mme TROUWBORST (pouvoir Mme JUBAN) - M. IZIMER (pouvoir Mme MASLOUHI) - Mme BERNARD (pouvoir Mme POPARD) - M. HELIE (pouvoir M. DUGOURD) - M. AYACHE (pouvoir Mme MILLE) - M. OUAZANA (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

**Membres absents** : Mme TENENBAUM - M. DUPIRE - Mme GARRET-RICHARD - Mme MODDE - Mme VANDRIESSE

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

#### Année 2011 - Soutien financier de la Ville à des athlètes dijonnais - Contrats de partenariat

M. MARCHAND au nom des commissions des sports et de la jeunesse, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 18 avril 2011, le Conseil Municipal a accordé une aide financière à quarante-six athlètes dijonnais dans le cadre de contrats de partenariat.

Aujourd'hui, deux athlètes dijonnais de haut niveau, M. Maxime Livio et M. Elphège Pedicone sollicitent, dans une démarche similaire, le soutien de la Ville, dont ils se proposent de véhiculer le nom et l'image dans chacune des compétitions auxquelles ils participeront en 2011.

Le cavalier de l' Etrier de Bourgogne, Maxime Livio, partenaire de la Ville depuis cinq années, progresse régulièrement dans une discipline équestre, le concours complet, où la concurrence est importante au sein de l'équipe nationale. Dans ce contexte, son titre de vice-champion de France de concours complet, obtenu en 2011, le positionne parmi les prétendants à une sélection aux Jeux Olympiques de 2012 à Londres.

Elphège Pedicone, sociétaire d'AM Sports, est l'un des meilleurs compétiteurs de roller de vitesse en catégorie cadet. Agé de seize ans, sa polyvalence lui vaut d'avoir remporté de nombreux titres nationaux sur piste et sur route, aussi bien en sprint, qu'en fond et demi-fond. Il est un réel espoir d'une discipline en plein essor.

Il est proposé de réserver une suite favorable aux demandes de ces athlètes, en leur accordant une aide financière individuelle d'un montant de 1 900 € pour M. Livio et de 500 € pour M. Pedicone.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir.

1 - décider de confier à M. Maxime Livio et à M. Elphège Pedicone, dans le cadre de contrats de partenariat, la mission de promouvoir le nom et l'image de la Ville, et de leur accorder une aide financière d'un montant de 1 900 € pour le premier et de 500 € pour le second ;

2 - m'autoriser à signer les contrats à intervenir entre la Ville et ces deux athlètes ainsi que tout acte à intervenir pour leur application ;

3 - dire que le montant de la participation financière de la Ville, fixé globalement à 2 400 € TTC, sera prélevé sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**